



**Assises de l'enseignement de la philosophie
dans le secondaire et le supérieur
15 juin 2018
(Nanterre)**

**Contribution du SNESUP
N. Lebrun, Secrétaire Nationale**

Questionner l'avenir de l'enseignement de la philosophie dans le secondaire et le supérieur nécessite de comprendre les réformes éducatives successives qui nous ont conduit à la loi ORE (Orientation Réussite Etudiants) et à la réforme du lycée. Nous assistons aujourd'hui à un véritable changement de paradigme qui a pris sa source dans des réformes antérieures à la stratégie de Lisbonne en 2000, cette dernière institutionnalisant la marchandisation des diplômes et l'économie de la connaissance. C'est une société où la connaissance devient un bien économique. Avec ces réformes, et les deux lois LRU (Loi Responsabilité Université) 2007 et 2013 prônant l'autonomie des universités, l'employabilité, la flexibilité et l'adaptation sont devenues les maîtres mots du système éducatif. L'amendement Groperrin introduit dans la loi ORE en est un exemple. L'article 1 Alinéa 8 de cette loi stipule que « La modification des capacités d'accueil prend en compte les taux de réussite et d'insertion professionnelle observés pour chacune des formations ». Les formations universitaires jugées inadaptées au marché du travail risquent de disparaître. Nous entendons pas « inadaptés » ne pas rendre employable des étudiants, c'est-à-dire non conforme à l'offre d'emploi locale.

La loi ORE et Parcoursup ne sont en aucun cas une réponse à un problème conjoncturel. Pour preuve seuls 22 000 places supplémentaires sont actuellement prévues par la ministre alors qu'à la prochaine rentrée ce sont près de 40 000 étudiants supplémentaires qui sont susceptibles de rentrer dans l'enseignement supérieur. De plus ces places supplémentaires ne seront financées qu'à seulement 50 % par des moyens réellement alloués. Le gouvernement, via la loi ORE et Parcoursup, n'a pas comme objectif d'augmenter le nombre de places dans les universités à la hauteur de l'évolution démographique. Bien au contraire, pour ne pas investir dans l'enseignement supérieur, le but du gouvernement est d'inciter les futurs étudiants à aller dans des institutions privées, à rendre les étudiants responsables de leur réussite universitaire et à ouvrir le marché de l'éducation. Parcoursup est le parfait outil pour réaliser ces objectifs.

Le SNESUP-FSU demande l'abrogation de la loi ORE. Il défend la création de nouvelles universités et demande des moyens à la hauteur pour accueillir tous les bacheliers désireux de poursuivre des études supérieures de leur choix. Concrètement il faudrait 17,5 milliards supplémentaires sur 10 ans pour accueillir dans (de bonnes conditions) les conditions actuelles, les jeunes dans l'enseignement supérieur (350000 bacheliers de plus sur cette période).

Cette adaptation des formations universitaires exclusivement au marché du travail et à l'économie de marché, prônée par le gouvernement, s'insinue dans la communauté

universitaire à « marche forcée ». Ces dernières décennies, le financement par appels à projets a pris le dessus, le financement récurrent s'amenuisant de plus en plus. Ce système de financement a d'abord débuté en recherche (comme par exemple les ANR, EQUIPEX, LABEX, etc), axant sur des problématiques répondant principalement à des enjeux sociétaux et/ou économiques. Aujourd'hui ce système de financement s'étend aux formations via le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3). Que retrouve-t-on dans ces appels à projet PIA3 concernant les licences ? Des parcours individualisés, flexibles basés sur des blocs de compétences à acquérir. Cette approche par compétences, relègue les savoirs au second plan et transforme les enseignants du supérieur en certificateurs. Indexer la formation à son (ses) utilité(s) future(s) et en réalité immédiates, c'est-à-dire non réfléchies, essentiellement d'ordre économique. C'est vouloir façonner une simple force de travail qui devra aller se valoriser sur le marché du travail. Dans ces mêmes appels à projet le ministère incite les universités à développer, à côté de ces parcours professionnalisants, des parcours axés sur les savoirs liés aux avancées de la recherche. Il y est clairement indiqué que ces parcours disciplinaires voire bi-disciplinaires sont destinés aux meilleurs étudiants qui ont dès le départ le capital scolaire pour y réussir et continuer en master. Ce « privilège » ne sera accordé qu'aux plus fortunés, financièrement et culturellement, qui pourront se le permettre matériellement et temporellement. Nous risquons d'assister à une forme de « réservation/restriction » à une élite de l'accès aux curricula universitaires, notamment en philosophie, avec un enseignement et une pratique « classiques » de la discipline (contenus et méthodes pour le dire vite), et, de l'autre, une conception délibérément pauvre et même frelatée de la discipline comme élément de culture humaniste, saupoudrée dans des formations à visée étroitement « professionnalisantes » (en réalité ajustées aux besoins supposés du « marché ») valorisant l'aspect technique au détriment d'une recherche conceptuelle, y compris dans les SHS.

Le SNESUP-FSU considère que ces appels à projets sont contre productifs et néfastes. Ils induisent des concurrences entre établissements et entre formations. La philosophie, comme les autres disciplines, est essentielle pour former des diplômés ayant l'esprit critique, développant des capacités d'analyse et de raisonnement nécessaires dans tout emploi qualifié. C'est une condition nécessaire pour une bonne insertion professionnelle. Le SNESUP-FSU dénonce l'usage utilitariste des savoirs qui se fait au détriment de la production et la transmission des savoirs, principales missions de l'université.

On ne peut restreindre l'analyse aux seules réformes en cours dans l'enseignement supérieur. Ces dernières font système avec celles du lycée et du baccalauréat. Pour comprendre ces réformes pré-bac, il n'est pas inutile d'évoquer le cas de l'Angleterre. Le lycée anglais, basé sur le choix « à la carte » des disciplines, a conduit à des stratégies précoces de la part des élèves, c'est-à-dire dès l'entrée au lycée, avec un objectif de rentrer dans telle formation du supérieur dans telle université réputée pour sa formation d'excellence. Il a été noté des choix de disciplines très dépendant du milieu social et culturel. Il convient de rappeler en effet que la précocité des choix en matière d'orientation scolaire a pour première conséquence de renforcer les déterminations sociales : les élèves ne sont pas égaux devant les perspectives d'avenir. Le système d'affectation anglais a inspiré Parcoursup. En Angleterre, les attendus informent les bacheliers des capacités à avoir pour bien réussir dans la formation supérieure. A l'élève de les acquérir au lycée pour avoir une chance d'être retenu et à sa charge de prouver sa motivation pour entrer dans la formation souhaitée (CV, lettre de motivation). On assiste ainsi à la construction d'une société ultra-individualiste avec une absence totale de solidarité.

Par conséquent, l'enchaînement des réformes en France, d'abord celle du supérieur, puis ensuite celle du lycée n'est pas le fruit du hasard. Comme en Angleterre, elles ont pour

objectif de transformer les jeunes en entrepreneurs responsables individuellement. Au lycée, l'élève devra dorénavant faire des choix cornéliens. Les attendus, définis par les Conférences des Doyens sans consultation de la communauté universitaire, vont forcément guider les choix de spécialités et des renforcements disciplinaires au lycée. Certes les futurs étudiants devraient être mieux informés des formations du supérieur, mais la formalisation actuelle des attendus risque d'engendrer une discrimination sociale et culturelle comme le sera le choix des spécialités au lycée. En effet, comment les élèves de milieu défavorisé peuvent avoir leur chance d'accéder à la licence de philosophie quand l'élève ne peut « disposer d'une bonne culture générale et être ouvert sur le monde » faute d'accès à cette culture ? Comment « faire preuve de curiosité intellectuelle plus particulièrement pour la pensée philosophique » quand les élèves, de par leur position sociale, n'ont pas accès aux mêmes ressources que leurs camarades de milieux plus favorisés ? Ces attendus induisent forcément de l'auto-censure sociale et culturelle. Ils ont pour objectif principal la mise en concurrence entre les élèves sous couvert d'un tri social que le SNESUP-FSU dénonce. Cette mise en concurrence, voulu par le gouvernement, se retrouve dans la non hiérarchisation des vœux. Les préférences des élèves ne sont plus prises en compte contrairement à APB. Ce sont les universités qui font maintenant leur choix en sélectionnant les profils d'élèves qui leur correspondent le mieux. Un mois après le début de publication des résultats sur Parcoursup, plus d'un tiers des élèves ayant au moins une proposition n'ont pas accepté définitivement une proposition et 17 % sont en attente d'une proposition. Ces pourcentages encore élevés montrent que les propositions faites ne correspondent pas aux préférences des élèves. De plus, les élèves moins dotés scolairement attendent encore que les élèves les plus dotés scolairement fassent leur choix. Le dispositif de tri sélectif, social et culturel mis en place à l'entrée du service public de l'université (ParcourSup), en transforme profondément la philosophie. Il substitue une logique de certification à une logique d'enseignement-formation, une logique de la prédestination en quelque sorte, contre une logique de la découverte et de la construction. Il faudrait dorénavant savoir, à l'avance, dès le lycée quel métier ou quelle profession on souhaiterait exercer plus tard et donc anticiper le curriculum universitaire dans lequel on veut s'engager. L'idée que la formation universitaire est aussi un moment de découverte de nouveaux savoirs et de construction, avec ses hésitations, ses ratés, ses tâtonnements mais aussi ses découvertes est révolue avec la loi ORE. Cette loi empêche la construction de l'étudiant via un cheminement où existe un droit à l'erreur.

La formation des enseignants dans le supérieur n'est pas en reste dans ces réformes. On assiste, de la part des politiques, à un engouement envers les pédagogies dites « actives » (mais au fond, que serait une pédagogie « inactive » ou « passive » ?). Certains de leurs défenseurs relèguent l'exposition des savoirs à de l'histoire ancienne. C'est ainsi que la formation à l'enseignement des nouveaux enseignants-chercheurs, pilotée par la Direction des Ressources Humaines des universités, avec l'appui des Services Universitaires de Pédagogie, est très axée sur ces pédagogies qualifiées d'innovantes. Ces pédagogies seraient les seules efficaces dans l'apprentissage car elles placeraient l'étudiant au centre de l'apprentissage et lui permettrait d'être acteur de sa formation.

Le SNESUP-FSU défend la pluralité des pédagogies et la place centrale des savoirs qui permet une émancipation des étudiants et les arment pour s'insérer sur le marché du travail. La formation des enseignants, que ce soit en formation initiale, pour les nouveaux recrutés ou tout au long de la carrière, doit comporter une composante didactique des disciplines. En effet, la connaissance des obstacles épistémologiques est essentielle dans les apprentissages à tous les niveaux d'enseignement. Une formation universitaire et professionnelle suppose donc des enseignements dans le champ des didactiques, disciplinaire et professionnelle, ainsi que dans les savoirs transversaux de contexte

d'enseignement (sociologie, philosophie, histoire, psychologie, anthropologie, droit, etc.). Or dans la formation des enseignants-chercheurs ces dimensions sont totalement absentes ou peu présentes dans les formations proposées actuellement par les services de pédagogie des universités.

Les ESPE, qui ont pour mission la formation de tous les enseignants, risquent d'être impactées par ces réformes. La place de la discipline dans la préparation au CAPES s'amointrit de réforme en réforme laissant de moins en moins de place à la discipline, à la didactique des disciplines et à la didactique professionnelle limitant ainsi l'usage des savoirs dans la mise en contexte professionnelle. La position du concours actuelle en plein milieu du master n'est pas satisfaisante. La position en fin de L3 risque de poser dans le cas d'un recrutement en tant qu'élève-boursier, et non en tant que stagiaire-fonctionnaire, étant donné les parcours personnalisés préconisés par le PIA3. Il existe un risque de fragiliser les parcours de formation, alors que seuls les licences actuelles sont à même de garantir un véritable contenu disciplinaire pour les épreuves d'admissibilité. La lourdeur actuelle du stage en M2 (un 1/2 service) et l'absence d'une entrée progressive dans le métier avec un véritable accompagnement pose problème. La situation des ESPE est aggravée par leur sous-dotation en moyens et en personnels qualifiés, et très notoirement en postes d'enseignants-chercheurs.

Comme pour la formation des enseignants du supérieur, le SNESUP-FSU demande que soit faite une place plus importante aux savoirs et à leur didactique dans les formations ainsi qu'une place plus prépondérante de la didactique professionnelle dans les curricula. Il réclame également un service d'enseignement réduit et des formations ad hoc pour accompagner les stagiaires dans leur futur métier, ce qui suppose des moyens humains et financiers digne de ce nom.